



## aide dans le cadre du travail

Par **Roger94800**, le 11/08/2021 à 12:46

Bonjour ,

je suis en cdi dans le public. (médico-social) - je vais très mal en ce moment, du fait de cette obligation vaccinale qui nous est imposée. Je refuse d'en passer par là ; Je refuse une sanction qui serait injustifiée. Je voudrais savoir si je peux "obliger" mon employeur à me proposer un autre poste -non en relation avec du public- afin de shunter l'obligation vaccinale. Je suis sûre que ce sera une vraie lutte, mais je veux connaître mes droits ! Je vous remercie, cordialement - MC

Par **jodelariege**, le 11/08/2021 à 13:03

bonjour

lire ci dessous les conditions du nouveau pass sanitaire

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14896>

on n'y lit aucune obligation pour votre employeur de vous donner un autre poste

votre employeur doit lui aussi respecter la loi

Par **P.M.**, le 11/08/2021 à 13:04

Bonjour,

Vous ne pouvez pas obliger l'employeur à vous proposer un autre poste car encore faudrait-il qu'il en ait un vacant qui ne soit pas en contact avec le public sans avoir à modifier le contrat d'un(e) autre salarié(e) ou agent...

Je pense que vous iriez encore plus mal si vous attrapiez la covid 19 avec un risque que ça arrive plus important en étant non vacciné...

La suspension de la rémunération n'est pas une sanction mais une mesure de protection sanitaire...

Par **Marck\_ESP**, le **11/08/2021** à **13:48**

Bonjour

Cette obligation vaccinale vous est imposée, soit !

Mais pourquoi ?

Personnellement je le sais après 9 cas et 2 morts autour de moi.

Bilan, même les réticents sont vaccinés.